

Réunion du 17 mars 2021

Absent : néant

Secrétaire de séance : Valérie BERGON

Budgets primitifs 2021 :

Participation fiscalisée ou non de la quote-part de la FDEE19 revenant à notre commune (4 613,38 €). Le conseil choisit une participation fiscalisée.

Le maire rappelle la procédure du vote des taux fiscaux à intervenir avant le 15 avril prochain : comme l'an passé, il n'y aura pas de vote de taux de la taxe d'habitation qui est bloqué ; de plus, le dernier taux départemental de taxe foncière sur le bâti (21,35 %) devra obligatoirement être additionné à celui de la commune, dans le cadre de la réforme engagée suite à la suppression de la taxe d'habitation (à voir lors de la prochaine réunion).

Délibération prise pour amortissement du compte 2041582 (travaux de la FDEE19), montant : 20 705,99 € ; durée retenue : 4 ans.

Examen des budgets (un fascicule à ce sujet a été envoyé à chaque élu) :

Caisse des écoles : 78 200 € en dépenses et recettes

Communal : 437 480 € en section de fonctionnement et 770 500 € en section d'investissement.

Vote favorable à l'unanimité.

Contractualisation avec le Département 2021/2023 :

Le conseil départemental a validé les projets communaux qui lui étaient soumis (la réserve incendie et le petit patrimoine sont écartés de la liste pour le moment, le diagnostic énergétique a été rajouté et sera aidé à hauteur de 80%). Le conseil délibère favorablement et autorise le Maire à signer le contrat de contractualisation avec le département.

PLU :

Réunion prévue le mercredi 14 avril prochain. A l'ordre du jour : la finalisation des règlements écrits (une version corrigée sera envoyée auparavant aux élus de la commission), la liste des granges à cibler pour le logement, un nouvel examen du zonage pour tenir compte des espaces qui ont été construits ou sont en cours. Pour le questionnement sur l'ex-garage à la Maison-Brûlée, SCAMBIO conseille de le laisser en zone Ub car tout pourra y être entrepris sauf l'agricole.

Les invitations pour assister à la réunion seront transmises prochainement.

Travaux en cours :

Snack-bar du château :

Déclaration en cours au sujet du risque incendie panique et de l'accessibilité PMR (pour cette dernière, des dérogations techniques, et une patrimoniale visée par l'ABF, sont prévues).

Travaux supplémentaires effectués par l'entreprise GRAILLE : + 390 € HT correspondant au lambris à l'intérieur et qui n'était pas prévu.

Le dossier abords du snack sera à valider, pour cette opération le Département sera le seul partenaire financier.

Travaux parc du castel :

Un dossier de demande de subvention a été déposé auprès de TULLE'AGGLO, dans le cadre des équipements supra communaux.

Validation d'une entreprise sous-traitante pour le lot 3-aménagements paysagers : c'est une entreprise d'élagage (Corrèze Elagage) qui intervient en fin de semaine.

Devis adressé par l'entreprise SEVE PAYSAGE concernant des travaux supplémentaires mais aussi surtout des travaux à soustraire du lot serrurerie de l'entreprise MADELMOND (à étudier avec l'architecte au préalable)

Point sur les projets d'investissement :

Comme prévu lors de la dernière réunion, ont été déposés le 26 février dernier auprès de la Préfecture, par la voie dématérialisée, les dossiers : aménagement d'un stationnement, création d'un city stade, amélioration énergétique de l'école de la Maison-Brûlée.

Pour le city stade, visite d'un représentant de la jeunesse et des sports qui gère les crédits de l'ANS (agence nationale du sport) : insistance pour implanter 4 et non pas 2 panneaux de basket et buts brésiliens sur les parties latérales. Sur la base du devis de la société MEFRAN, cela ferait un rajout de 1 840 € (on passerait globalement avec les imprévus de 36 000 à 38 000 €). Délibération à prendre pour solliciter l'aide de l'Agence Nationale du Sport à hauteur de 30 %. Le conseil délibère favorablement.

Affaires diverses :

- Rendez-vous programmé vendredi prochain avec le syndicat du Puy des Fourches au sujet du projet d'implantation d'un château d'eau dans le secteur de la Bitarelle.
- Délibération à rendre au sujet du maintien des rythmes scolaires pour l'année prochaine. : maintien de la semaine de 4 jours.
- Le maire informe qu'une DIA (déclaration d'intention d'aliéner) relative à la vente de L'Hostellerie de la Vallée au Bourg, par la SCI Le Braguse à un particulier, vient d'arriver en mairie (affaire à examiner une prochaine fois).
- Le plateau tournant de la châtelle de saint Etienne doit être remis en place le 23 mars prochain par l'entreprise MALBREL.
- Information du maire sur un projet heureusement avorté de pylône de télécommunications aux Cayres.
- Bilan de la réunion de la commission projet de territoire / communication par Valérie BERGON : l'enquête menée auprès des élus montrerait une certaine satisfaction des services rendus par Tulle'Agglo ; autre enquête à venir à destination des secrétaires de mairie et de la population.
- Lisette NOILLAC évoque la réunion à Tulle'Agglo, au sujet des déchets, qui s'est soldée avec pleine de bonnes intentions pour l'avenir, mais aussi avec beaucoup de protestations des élus sur le fonctionnement existant.
- Point de Gérard TOURNEIX sur le syndicat des 2 vallées (modalités de paiement : fraction en deux temps au cours de l'année, équipement des employés en tablettes, commission d'étude des futurs travaux d'investissement à partir des diagnostics communaux, voire même à partir d'un diagnostic général sur le syndicat).
- Jérôme BOURDEIX évoque la possibilité d'organiser le comice agricole à Gimel en 2023.